

Succéssion et donation a deux fils

Par atome13, le 22/10/2014 à 11:56

Bonjour.

Avec les nouvelles lois qui ont été votés ,pouvez vous me renseigné sur les points suivants. J'ai 74 ans ,je suis marié avec contrat et j'ai une maison que j'avais avant le mariage et que j'habite (évalué a 300000 eus) et je voudrais faire une donation a mes deux fils .

- 1) Qu'elle somme je peu leur donné.
- 2) qu'el délai je doit attendre pour faire une deuxième donation
- 3) le nombre d'année pour ne pas payé le plus value.(si je veut vendre) Avec tous mes remerciement.

MARION.